

Délibération n°2021-040

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 7 décembre 2021

Objet : **Modification règlement télétravail**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 août 2020 ;

Vu la délibération du comité syndical n°2020-028 du 28 septembre 2020 relative à la mise en place du télétravail au sein d'Eure Normandie Numérique ;

Vu le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2021 pris en application du décret n°2021-1123 ;

CONSIDERANT qu'une imprécision subsistait à l'article 3 et 14 de la charte de télétravail ;

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

CONSIDERANT l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique paru le 13 juillet 2021 ;

Le comité syndical, réuni le 7 décembre 2021 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

- Approuve le rapport de Monsieur le Président relatif à la charte de télétravail ;
- Prend acte de la correction de l'article 3 et 14 de la charte de télétravail au sein du Syndicat Eure Normandie Numérique ;

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 23
- Collège Conseil Départemental : 30
- Collège Conseil Régional : 06

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 7 décembre 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

